

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 08/07/2021

ID : 029-212902399-20210705-DE\_2021\_29-AI

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
MAIRIE DE ROSCOFF**

**- DÉCISION -**

**DECIS : 2021-29**

**OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

La Maire de la Ville de Roscoff,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 concernant la délégation de compétences du conseil municipal à la Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer chaque année les tarifs de la garderie périscolaire,

**DÉCIDE**

Article 1 :

Après avis de la commission jeunesse, affaires scolaires et périscolaires réunie le 18 mai 2021, les tarifs de la garderie périscolaire, sont maintenus comme suit à compter du 02/09/2021 :

Garderie	
LISTE QF	TARIFS
0 A 650	1,00 €
651 A 1000	1,33 €
1001 A 1300	1,65 €
1301 et + et non renseignés	1,85 €

Article 2

La Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et transmise :

- Au représentant de l'Etat,
- Au comptable de la collectivité.

La Maire certifie que la présente décision a été publiée le 5 juillet 2021  
La Maire,

ROSCOFF, le 5 juillet 2021  
La Maire,

